



Ecoles européennes

Bureau du Secrétaire général
Unité de développement pédagogique

Réf. : 2017-10-D-9-fr-1

Orig. : FR

Décisions de la réunion du Conseil d'inspection mixte du 11 octobre 2017

Approuvées par la Présidence estonienne 2017-2018

III.B. RAPPORTS

6. Rapport de suivi d'inspection d'établissement de l'Ecole européenne de Bruxelles III – 2017-09-D-37-en-1 – H. COELHO

Le rapport de suivi de l'inspection d'établissement est mené conformément au document "Cadre commun pour les inspections d'établissement aux cycles maternel, primaire et secondaire » (réf. 2010-D-139-fr-9).

Le rapport constitue une synthèse du rapport envoyé à l'école dont les principales recommandations ont été prises en compte.

Le groupe de pilotage apporte son soutien à l'école et l'encourage à poursuivre toutes ces initiatives, en particulier dans les domaines de l'assurance de la qualité et de l'auto-évaluation de l'école.

Le C.I.M. approuve le Rapport de suivi d'inspection d'établissement de l'Ecole européenne de Bruxelles III.

7. Rapport de suivi d'inspection d'établissement de l'Ecole européenne de Francfort – 2017-09-D-36-en-1 – H. COELHO

Le rapport de suivi de l'inspection d'établissement est mené conformément au document "Cadre commun pour les inspections d'établissement aux cycles maternel, primaire et secondaire » (réf. 2010-D-139-fr-9).

Le rapport constitue une synthèse du rapport envoyé à l'école dont les principales recommandations ont été prises en compte.

Le groupe de pilotage apporte son soutien à l'école et l'encourage à poursuivre toutes ces initiatives, et en particulier celles qui concernent l'auto-évaluation de l'école, l'harmonisation de la planification, de l'évaluation et du soutien, et l'autonomie des apprenants/l'indépendance des apprenants.

Le C.I.M. approuve le Rapport de suivi d'inspection d'établissement de l'Ecole européenne de Francfort.

8. Rapport de suivi d'inspection d'établissement de l'Ecole européenne de Luxembourg II – 2017-09-D-35-en-1 – H. COELHO

Le rapport de suivi de l'inspection d'établissement est mené conformément au document "Cadre commun pour les inspections d'établissement aux cycles maternel, primaire et secondaire » (réf. 2010-D-139-fr-9).

Le rapport constitue une synthèse du rapport envoyé à l'école dont les principales recommandations ont été prises en compte.

Le groupe de pilotage apporte son soutien à l'école et l'encourage à poursuivre toutes ces initiatives, en particulier en ce qui concerne l'auto-évaluation de l'école, le rôle des coordinateurs en tant que cadres intermédiaires, et l'auto-évaluation des élèves.

Le C.I.M. approuve le Rapport de suivi d'inspection d'établissement de l'Ecole européenne de Luxembourg II.

III.D. REGLES/NORMES PEDAGOGIQUES

4. Procédures relatives à la réalisation, à la gestion et à la publication des programmes d'enseignement aux Ecoles européennes – 2014-01-D-41-en-11 – L. MUNKACSY

Dans cette nouvelle version, outre les adaptations requises par les dernières décisions des C.I et du C.S, l'accent a été mis sur le rôle du nouveau Chef de l'Unité Développement pédagogique dans le processus de l'Assurance qualité des programmes. Ainsi, il est prévu que dans le cadre de la réalisation des programmes, quand le groupe de travail aura finalisé ses travaux, l'Inspecteur-président enverra le programme au Chef de l'Unité Développement pédagogique, membre du GT Assurance de la qualité qui procèdera au suivi de la procédure et qui veillera à la conformité du programme avec le document 2011-09-D-47.

Le C.I.M. approuve les propositions de modification émises dans le document « Procédures relatives à la réalisation, à la gestion et à la publication des programmes d'enseignement aux Ecoles européennes », et le transmet au C.P.M. et au Conseil supérieur pour information.

III.F. AUTRES POINTS

1. Demande de mutation au poste de Directeur adjoint du cycle secondaire à l'Ecole européenne de Luxembourg I – 2017-09-D-30-en-1 – A. BECKMANN

L'actuel Directeur adjoint du cycle secondaire de l'Ecole européenne d'Alicante demande sa mutation vers l'Ecole européenne de Luxembourg I où le poste de Directeur adjoint du cycle secondaire sera vacant au 31 août 2018.

Le C.I.M. approuve la demande de mutation au poste de Directeur adjoint du cycle secondaire à l'Ecole européenne de Luxembourg I et la transmet au C.S. pour information.

2. Développement pédagogique et assurance qualité dans les Ecoles européennes (2016-2017) – Suivi au 30 juin 2017 – 2016-09-D-39-fr-5 – B. SCHUMACHER/S.WALZ

Le C.I.M prend note et approuve le document « Développement pédagogique et assurance de la qualité dans les E.E pour l'année scolaire 2016-2017 » qui, de par son suivi au 30 juin 2017, fait état de toutes les activités réalisées par les C.I au cours de l'année scolaire 2016-2017 sous la présidence allemande.

Ce document sera annexé au Rapport de la Présidence 2016-2017. Il est également transmis au C.P.M et au C.S pour information.

3. Développement pédagogique et assurance qualité dans les Ecoles européennes (2017-2018) – planning à court et à long terme – 2017-09-D-50-fr-1 – M. KITSING/K. MEHINE

Le C.I.M prend note et approuve le document « Développement pédagogique et assurance de la qualité dans les E.E pour l'année scolaire 2017-2018 » qui présente notamment les priorités de la Présidence estonienne et les activités à réaliser au cours de l'année scolaire.

Le document sera amendé et transmis au C.S pour son information.

4. Planification des activités des Inspecteurs 2017 – 2016-01-D-42-en/fr-3 – A. PIRON

Le document présente une estimation des coûts, et non les coûts réels, liés à chaque groupe de travail en activité au cours de l'année 2017. Les Inspecteurs sont invités à transmettre rapidement à Mme Piron ariane.piron@eursc.eu le planning définitif de leurs activités pour la période d'octobre à décembre 2017 afin de pouvoir les approuver et ce dans le cadre fixé par les priorités ainsi qu'en fonction du budget disponible.

Le C.I.M approuve le document « Planification des activités des Inspecteurs 2017 ».

5. Planification des activités des Inspecteurs 2018 – 2017-09-D-46-en/fr-1 – A. PIRON

Le document présente un avant-projet de la planification des groupes de travail pour l'année 2018 tout en tenant compte des priorités fixées par les C.I et la Présidence. Les Inspecteurs sont invités à transmettre la planification de leurs activités 2018 à Mme Piron ariane.piron@eursc.eu pour la fin décembre 2017 au plus tard.

Le C.I.M approuve le document « Planification des activités des Inspecteurs 2018 ».

V. COMMUNICATIONS ECRITES

2. Résultat de la Procédure Ecrite 2017/27 : Rapport d'audit de l'Ecole européenne de Bruxelles - Argenteuil (2017-04-D-17-fr-1) – 2017-06-D-13-fr/en/de-1 – L. MUNKACSY

Par voie de la procédure écrite lancée le 10 mai 2017 et s'achevant le 9 juin 2017, le Conseil d'inspection mixte a approuvé le Rapport d'audit de l'école européenne de Bruxelles – Argenteuil.

Résultat des votes :

28 oui : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

0 non

3. Résultat de la Procédure Ecrite 2017/17 : Rapport d'audit (des cycles primaire et secondaire, S1-S5) de l'Ecole internationale de Differdange (2017-02-D-29-fr-1) – 2017-03-D-34-fr/en/de-1 – L. MUNKACSY

Par voie de la procédure écrite lancée le 10 mars 2017 et s'achevant le 24 mars 2017, le Conseil d'inspection mixte a approuvé rapport d'audit (des cycles primaire et secondaire, S1-S5) de l'Ecole internationale de Differdange.

Résultat des votes :

28 oui : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

0 non

4. Résultat de la Procédure Ecrite 2017/33 : Rapport audit - Tallinn European Schooling - (pour les S6-S7) (2017-06-D-11-fr-1) – 2017-07-D-28-fr/en/de-1 – L. MUNKACSY

Par voie de la procédure écrite lancée le 14 juillet 2017 et s'achevant le 27 juillet 2017, le Conseil d'inspection mixte a approuvé le Rapport audit - Tallinn European Schooling - (pour les S6-S7).

Résultat des votes :

28 oui : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

0 non